

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 05 juillet 2018

Président : Monsieur VANRYSEL Jean-Marie

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Monsieur BINIAUX Jean-Philippe qui donne pouvoir à Monsieur BIROST Moïse, Monsieur RICHOMME Vincent qui donne pouvoir à Monsieur RICHOMME Etienne, Madame BEURIER Christelle, Monsieur DESINDE Gilles, excusé, Monsieur MARCELLOT Claude et Madame DUTONQUAY Nathalie.

A été élu Secrétaire de séance : GAVAND Cyril.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démission de Madame LACOUR Karine et lit son courrier daté du 02 juillet 2018.

Monsieur DELCAMPE Guy, délégué suppléant au SIEM regrette qu'il n'y ai pas plus de réunions : cela ne dépend pas de la Commune.

TOITURES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la procédure d'appel d'offres qui a eu lieu pour la réfection des toitures des salles Communales, suite au vote par le Conseil de l'inscription au Budget 2018.

L'Entreprise TOIT ET BOIS RICHART a été retenue comme l'entreprise la mieux-disante.

RECENSEMENT 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des dates de recensement 2019 : du 17 janvier au 16 février 2019.

Après en avoir délibéré, Madame ARNOULD Sylvie est désignée agent recenseur ; la dotation versée lui sera intégralement versée, déduction faite des charges sociales.

ADJUDICATION BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition reçue par l'ONF concernant les parcelles restantes à vendre (deuxième procédure d'adjudication : première offre déclarée trop basse) : les ETS RICHART proposent de les acheter pour un montant de 7 430,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

AUTORISATION DE POURSUITE

Suite au transfert de trésorerie d'Anglure vers Sézanne, il convient de donner au nouveau trésorier, Monsieur DUCHATEAU Stéphane, une autorisation permanente de poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à rédiger un arrêté dans ce sens.

PERMANENCE IMPOTS DANS LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la déclaration de revenus se fera uniquement sous forme dématérialisée à compter de 2019 ; c'est pourquoi il propose qu'un créneau horaire soit mis en place afin d'aider les personnes en difficulté face à ce nouveau moyen de déclaration, en collaboration avec la trésorerie de Sézanne.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

ENFOUISSEMENT DE RESEAU

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de rajouter la rue du Stade au projet d'enfouissement de réseau.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent le Maire à rajouter cette rue et à l'inclure dans la deuxième tranche de ces travaux : les crédits ouverts au budget le permettant.

REMUNERATION AU MERITE

Monsieur le Maire de la mise en place de nouvelles responsabilités pour les agents Communaux titulaires :

- L'Agent technique se voit confier l'entretien de la Commune
- L'Agent administratif se voit confier la gestion des achats.

CARTE COMMUNALE

Le commissaire enquêteur a été désigné : il viendra se présenter le lundi 23 juillet à 15h00 afin de mettre en place tous les éléments nécessaires au lancement de l'enquête publique qui aura lieu en septembre.

Tour de Table

Monsieur DELCAMPE Guy demande ou en est le projet éolien : dossier très long : toujours en cours.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire.

